LETTRE de MM. PALUN & TISSOT, adressée à la Municipalité d'Avignon.

PARIS, Ier. Mai 1791.

MESSIEURS,

LE rapport de notre affaire eut lieu hier Samedi à la Séance du matin. M. de Menou en commença la lecture à dix heures & demie ; elle dura deux heures. Il avoit établi quinze questions, qu'il décida toutes en notre faveur. Le projet de Décret qu'il proposa, au nom des deux comités réunis, fut que le Comtat Venaissin & la ville d'Avignon n'avoient jamais cessé de faire partie de l'Empire Français ; que le Roi seroit prié de négocier avec le Pape sur l'indemnité qui pourroit lui être due, & que le Décret, qui seroit rendu, seroit porté au Roi dans le jour pour l'acceptation. Ce sont là à-peu-près les termes du projet du Décret.

MM. l'Abbé Mauri, Clermont-Tonnerre & Casalès, déclamerent fortement contre nous ; ils demanderent que le Rapport fût imprimé & distribué ; que toutes les pieces & notamment les Délibérations des 51 Communes du Comtat, dont le Rapporteur avoit parlé, leur fussent communiquées ; que la discussion sur le fond ne fût ouverte que trois jours après la distribution du Rapport imprimé ; & qu'en attendant & par provision, l'Assemblée Nationale prît la ville d'Avignon & le Comtat sous sa protection spéciale, & leur défendît tout acte ultérieur d'hostilités ; qu'il fût envoyé sur le champ des Commissaires-civils, & des troupes de ligne, pour faire cesser la guerre civile, & contenir les factieux.

M. Charles Lameth dit, que les mesures proposées étoient aussi cruelles, qu'impraticables ; que si en France les Patriotes se battoient contre le petit parti aristocrate, & que l'Angleterre voulût les en empêcher, l'Assemblée Nationale seroit indignée que la Cour Britannique se melât de la querelle. Il finit par dire, que quand le peuple Avignonais & Comtadin seroit une fois sous l'heureux génie de la France, les aristocrates s'en iroient ou se tairoient, & que les crimes cesseroient. Le discours de M. Lameth fut fort applaudi.

M. Roberspierre soutint que toutes mesures provisoires étoient dangereuses, & qu'il falloit discuter la question au fond, l'Assemblée étant suffisamment instruite.

M. Pethion demanda que la discussion fût ouverte sur le champ, & continuée, s'il étoit nécessaire, d'une Séance à l'autre, sans interruption, jusqu'à la décision définitive.

Les trois Orateurs qui parlerent pour nous, exalterent autant notre patriotisme, & notre amour pour la liberté, que les Orateurs contraires nous avoient noircis ; ils rejeterent tous les malheurs qui pouvoient avoir lieu en cet instant, sur les aristocrates & anti-révolutionnaires, tant Français, que Comtadins, qui avoient voulu commencer la guerre civile & l'avoient réellement commencée, dans les Provinces Méridionales, en massacrant MM. de la *Villasse* & *Anselme*, Electeurs du Département de Vaucluse, & autres Patriotes ; ils parlerent avec

un feu & une énergie qui embrasoient tous les cœurs, & reçurent les plus grands applaudissemens.

Les débats sur la proposition faite par l'abbé Mauri, durerent depuis midi & demi jusqu'à environ trois heures. La séance, plus nombreuse qu'elle n'avoit été depuis long-tems, fut des plus orageuses ; les Députés quittoient sans cesse leur place, & les voix se confondoient. Enfin sur les trois heures, un des Secrétaires fit lecture de la proposition de MM. Mauri, Clermont-Tonnerre & Cazalès, qui avoit été rédigée par écrit, tendant à l'impression & distribution du Rapport, à un ajournement pour la discussion, & à un envoi de Commissaires & de troupes de ligne à Avignon & dans le Comtat. Les Noirs, dont aucun ne manquoit, demandoient à grands cris que cette proposition fût mise aux voix ; les Patriotes au contraire demandoient que la question préalable, savoir, que la discussion seroit ouverte sur la question au fond, fût mise aux voix. M. le Président fit l'épreuve pour la question préalable, & les Patriotes l'emporterent. Il fut décrété que la discussion seroit ouverte à la séance de ce matin, dimanche, sur la question au fond. M. de Menou dit ensuite, qu'il feroit porter les pieces au bureau du comité Diplomatique, où ceux qui voudroient les vérifier, pourroient les voir.

A la séance d'hier au soir, MM. Mauri, Clermont-Tonnerre & Cazalès, se plaignirent de ce que s'étant rendus au bureau du comité Diplomatique, ils n'y avoient pas trouvé les pieces. Il fut décrété que la discussion sur notre affaire, au lieu de s'ouvrir aujourd'hui dimanche, ne s'ouvriroit que demain matin lundi, sans autre délai. Ce retard, qui n'est que d'un jour, ne peut pas nous être contraire ; tout le monde a remarqué ici, que les séances du dimanche sont peu nombreuses en Patriotes, parce qu'ils prennent ce jour-là pour leur délassement, & qu'ils vont à des campagnes voisines. Les Noirs, qui regardent la décision de notre affaire, comme un coup de partie contr'eux, n'auroient pas manqué de se rendre en force à l'Assemblée, & peut-être aurions-nous couru quelque danger. Ce qui prouve que le parti, qui est en notre faveur, est le plus fort, & que nous devons l'emporter, c'est que dans le combat que se livrerent hier les deux partis, le nôtre terrassa le parti opposé, & fit rejeter toutes ses propositions.

Notre affaire est devenue véritablement une affaire de parti ; M. le Duc d'Orléans vint à la séance, il se plaça au côté gauche, & y resta juqu'à la fin. Nous ne sortimes de la salle que lorsque la séance fut levée ; il étoit plus de trois heures.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

PALUN, TISSOT.

(P. S.) *M. de Menou dit positivement dans son Rapport, que l'Assemblée Nationale étoit trop juste, pour qu'elle voulût nous faire contribuer à l'acquittement des dettes, qui n'avoient été contractées ni par nous, ni pour nous.*